

NOMBRE DE MEMBRES
Du Conseil Municipal : 11
En exercice : 8
Ont pris part à la délibération : 7

DATE DE LA CONVOCATION
26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le deux juillet à dix-neuf heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, Mme MEURICE Myriam, MM CASTALDI Stéphane, BELZUNCES Antoine et Mme GOUT Suzette.

Procuration de M. RICO William à Mme ROMERO Maryse.

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN Gilles.

1.
VOIRIE
Etude pour
l'aménagement de la
traversée du village

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village afin d'améliorer la sécurité des usagers des voies départementales en agglomération, afin de réaliser le relevé topographique, il a été procédé à la consultation d'entreprises par le bureau d'études INFRAMED, maître d'œuvre, selon la procédure adaptée, par messagerie électronique du 23 mai 2018.

Relevé topographique

Les offres reçues sont :

Choix de l'entreprise

	Montant HT
GAZAN	3 599.00
STEINBERG	4 450.00
VINCENS	5 996.75

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'offre de GAZAN à Saint-Hippolyte-du-Fort pour un montant de 3 599.00 € HT soit 4 318.80 € TTC.

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance

2.
VOIRIE
Etude pour
l'aménagement de la
traversée du village

Dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village afin d'améliorer la sécurité des usagers des voies départementales en agglomération, afin d'assurer la mission CSPS (Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé), le bureau d'études INFRAMED, maître d'œuvre, a procédé à la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, par courrier du 23 mai 2018.

Coordinateur de sécurité et
de Protection de la Santé

Les offres reçues sont :

Choix de l'entreprise

	Montant HT
LACOMBE	8 008.00
CSMC	6 909.00
PRECO	6 560.00
VERITAS	6 840.00

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'offre de PRECO à Castillon du Gard pour un montant de 6 560.00 € HT soit 7 872.00 € TTC.

MANDATE le Maire pour signer les pièces du dossier.

Même séance

3.

Lotissement
Les Bousques

Afin de rectifier certains articles du budget primitif de l'exercice 2018 et d'actualiser l'état de l'actif au vu des cessions de terrains aménagés du lotissement Les Bousques, des écritures d'ordres sont à établir et nécessitent un virement de crédits.

Décision modificative
n° 1-2018

Virement de crédits

*Acte administratif déposé
leen
Sous-Préfecture du Vigan*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Articles			Dimin. sur crédits déjà alloués	Augment. de crédits
71355-043	FD	Variation de stock de terrains aménagés	325 878.58	
71351-042	FD	Variation de stock autre que terrain		311 629,83
71355-042	FD	Variation de stock de terrains aménagés		14 248,75
71355-043	FR	Variation de stock de terrains aménagés	6 757.69	
71355-042	FR	Variation de stock de terrains aménagés		6 757.69
7785-042	FR	Excédents investiss. repris cpte résultat	319 120.89	
7785	FR	Excédents investiss. repris cpte résultat		319 120.89
1068-040	ID	Excédents de fonctionnement capitalisés	319 120.89	
1068	ID	Excédents de fonctionnement capitalisés		319 120.89
1687	IR	Autres dettes	27 183.91	
3355-040	IR	Travaux		14 248.75
3351-040	IR	Terrains		12 935.16
3355-040	IR	Travaux	298 694,67	
3351-040	IR	Terrains		298 694,67

Même séance

4.
M14

Afin de rectifier certains articles du budget primitif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants :

Décision modificative
n° 1-2018

Virement de crédits

Articles			Dimin. sur crédits déjà alloués	Augment. de crédits
16441	ID	Emprunt		10 500
2131	ID	Travaux de bâtiment	10 500	

Même séance

5.

SYNDICAT DU
FRIGOULOUS

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-20180426-001 du 26 avril 2018, portant ouverture d'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 du code de l'environnement, concernant le captage d'alimentation en eau potable site du Frigoulous sur la commune de Canaules-et-Argentières,

Enquête publique sur la
mise en service du
prélèvement du captage du
Frigoulous

Le Maire saisi le conseil municipal pour émettre un avis.

Considérant la vulnérabilité du prélèvement d'alimentation sis à Lézan,

Avis

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant la mise en service du prélèvement du captage du Frigoulous.

Même séance

6.
Affaires en cours

Fond de Solidarité Logement (FSL)

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 01 qui proroge la convention de participation au FSL, pour un montant de 69.75 €, au 31/12/2018.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt heures.